

TAXE D'APPRENTISSAGE



Le Lycée Polyvalent est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.
Les versements doivent être effectués **avant le 31 mai 2021**.

AU NOM DU BÉNÉFICIAIRE

UAI : 0730037U

Lycée Polyvalent Paul Héroult,
307 Avenue du Mont Cenis,
73302 Saint Jean de Maurienne Cedex

N° SIRET : 1973300379 00017

Nos coordonnées bancaires : IBAN FR76 1007 1730 0000 0010 0055 106 - BIC TRPUFRP1



QUELQUES ACTIONS FINANCÉES EN 2020

La taxe d'apprentissage nous a permis de financer :

Industrie

- Achat d'un automate,
- Remise en conformité du parc existant.

Ensemble des voies professionnelles

- Participation à la semaine de découverte des métiers
- Visites d'élèves dans les entreprises et les sites industriels.

Contact taxe d'apprentissage :

Vincent BERNARD - Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques
vincent.bernard@ac-grenoble.fr - 06 43 45 05 46